

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Etaient présents

Mmes : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE – D. WICQUART

Excusés : Mme G. GALLOIS (procuration donnée à C.HERMANT) – Mr A. KEDZIERSKI (Procuration donnée à V. GAUTIER)

Madame Michèle COURTI a été nommée secrétaire

I – LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2017

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 13 juin 2017. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

II - ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017 - N° 2017-06-30.01

*Conformément aux instructions de la Préfecture, il est procédé à l'élection des **délégués** pour le vote des Sénatoriales du 24 septembre 2017. Le scrutin est ouvert à 19 h 45.*

Le bureau de vote, sous la présidence de Monsieur Michel BORREWATER, Maire, est composé de Messieurs Didier DUQUESNE, Yves-Bernard DE BEURMANN, Luc VAN DRIESSCHE et François COQUEREL.

Monsieur Damien WICQUART est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée quels sont les candidats.

Monsieur François COQUEREL, Mesdames Vincente GAUTIER et Valérie JACINTO font connaître aux membres du Conseil Municipal leur souhait d'être désigné délégué.

Il est procédé au vote par scrutin secret.

Madame Valérie JACINTO obtenant 14 voix est élue au 1^{er} tour de scrutin en tant que déléguée

Monsieur François COQUEREL obtenant 14 voix est élu au 1^{er} tour de scrutin en tant que délégué

Madame Vincente GAUTIER obtenant 13 voix est élue au 1^{er} tour de scrutin en tant que déléguée

*Conformément aux instructions de la Préfecture, il est procédé à l'élection des **suppléants** pour le vote des Sénatoriales du 24 septembre 2017.*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée quels sont les candidats.

Madame Catherine CHARLOT, Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN et Madame Gabrielle GALLOIS font connaître aux membres du Conseil Municipal leur souhait d'être désigné suppléant.

Il est procédé au vote par scrutin secret.

Chacun des candidats obtenant 14 Voix au 1^{er} tour de scrutin, l'ordre des suppléants est déterminé par l'âge.

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN

Madame Gabrielle GALLOIS

Madame Catherine CHARLOT

est élu en tant que 1^{er} suppléant

est élue en tant que 2^{ème} suppléant

est élue en tant que 3^{ème} suppléant

Il est procédé au remplissage des procès-verbaux des votes et de l'état de proclamation des résultats.

Le procès-verbal est remis à la Préfecture du Nord à 21 h 00.

Un exemplaire du procès-verbal est affiché en Mairie.

III - DELIBERATION CONCERNANT LES RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2017 - n° 2017-06-30.02

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal les faits suivants :

- *La parution annoncée et prévue d'un Décret, passé au CTM le 21 juin 2017 et qui devait être signé rapidement, afin d'offrir aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir dès la rentrée de Septembre 2017 à la semaine de quatre jours, par dérogation.*
- *La signature de ce Décret, N° 2017-1108 en date du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.*
- *La consultation faite auprès des enseignants de l'Ecole Alexis Delannoy de Le Maisnil, qui sont favorables au retour à la semaine de quatre jours avec la libération du mercredi matin.*
- *La consultation faite par les Délégués des Parents d'Elèves au Conseil d'Ecole auprès des familles qui très majoritairement sont favorables à la semaine de quatre jours.*
- *La baisse importante des effectifs de l'école de la Commune, les nouveaux élèves potentiels s'inscrivant dans les écoles privées qui ont maintenu la semaine de jours. Monsieur le Maire rappelle que la réforme n'est pas obligatoire dans le privé.*
- *Le coût financier important des Nouvelles Activités Périscolaires (16 000 € pour l'année 2016-2017 – financement de l'Etat : 2 900 €)*
- *Le courrier d'intention pour la demande de dérogation transmise mi-Juin au DASEN pour revenir à 24 heures d'enseignement sur 4 journées et libérer le mercredi matin à compter de la rentrée de septembre 2017. Ce courrier faisait suite au Conseil d'Ecole du 10 juin 2017 et précisait l'ensemble des motifs nous conduisant à la demande de dérogation et les propositions de la Municipalité afin de maintenir, voire développer, une qualité d'encadrement des enfants dans le cadre périscolaire.*
- *Les deux réunions du Conseil d'école, le samedi 10 juin 2017 puis le mercredi 28 juin 2017. Lors de ce dernier Conseil d'Ecole, celui-ci a émis un avis favorable pour revenir à un enseignement sur 4 journées et libérer le mercredi matin par voix pour, voix contre et abstention.*
- *Les réflexions engagées et les propositions par les élus afin de développer sur la Commune l'offre périscolaire en fin de journée dans le cadre de la garderie et le mercredi matin. Organisation de deux activités complémentaires dans une garderie qui est déjà de type « accueil de loisirs ».*
- *La proposition retenue par le Conseil d'Ecole et la Municipalité pour les nouveaux horaires d'entrées et de sorties de l'école :*

Lundi : 8h45 - 12h00 13h45 – 16h30

Mardi : 8h45 - 12h00 13h45 – 16h30

Jeudi : 8h45 - 12h00 13h45 – 16h30

Vendredi : 8h45 - 12h00 13h45 – 16h30

Pour ces raisons, l'ensemble du Conseil Municipal souhaite remettre en place la semaine de 4 jours dès la

rentrée de Septembre 2017 et donne son accord à Monsieur le Maire par 14 Voix Pour 0 Voix Contre et 0 Abstention pour qu'il puisse engager toutes les démarches nécessaires pour revenir à la semaine de quatre jours à l'école et libérer le mercredi matin.

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité souhaite développer une offre périscolaire de qualité en proposant des activités deux ou trois soirs par semaine du type « coup de pouce » et « bien-être » avec des moments de relaxation ou une éducation à la nutrition. Parallèlement, la Municipalité réfléchit à la possibilité d'offrir un accueil aux enfants le mercredi matin.

IV– QUESTIONS DIVERSES

Electromobilité

La MEL souhaite implanter dans les communes de moins de 5 000 habitants des bornes pour rechargement des véhicules électriques. L'objectif est d'offrir un service de « réassurance » et pas une recharge complète. L'implantation sur Le Maisnil est programmée en 2018 avec une borne qui desservira deux emplacements. L'investissement tel que prévu sera subventionné à hauteur de 80 % par la Région et l'Adème. La borne sera accessible avec la carte Pass-Pass, sur réservation.

Deux techniciens de la MEL ont rencontré le vendredi 23 juin 2017 Monsieur le Maire, Monsieur Didier DUQUESNE et Madame Catherine HERMANT pour examiner les opportunités d'implantation sur la Commune. Compte-tenu des contraintes techniques, le choix retenu est le Parc de la Mairie avec un positionnement soit longitudinal, soit vertical.

Plusieurs membres du Conseil Municipal ne sont pas favorables à cette implantation et Monsieur le Maire propose à Monsieur Didier DUQUESNE de fixer un nouveau rendez-vous avec les techniciens de la MEL en charge des réseaux de distribution d'énergie. Il invitera tous les membres du Conseil qui le souhaitent à prendre part à cette nouvelle réunion pour pouvoir prendre une décision rapidement.

Transports scolaires

A compter de la rentrée scolaire de Septembre 2017, le Département ne prendra plus en charge les transports scolaires des collégiens et des lycéens. Le coût sera supporté par les familles et Madame Vincente GAUTIER explique que certaines communes prennent en charge les frais financiers. Monsieur le Maire demande à Madame Vincente GAUTIER de se rapprocher des Communes concernées et d'apporter des éléments chiffrés lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

Environnement

Les garde-corps ont été posés le long de la rampe d'accès à la Mairie. Des bacs à fleurs seront à fixer et à choisir rapidement par la commission en charge de l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 mn